



**Direction générale de l'alimentation**  
**Service des actions sanitaires en production**  
**primaire**  
**Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la**  
**protection des végétaux**  
**Bureau de la santé des végétaux**  
**251 rue de Vaugirard**  
**75 732 PARIS CEDEX 15**  
**0149554955**

**Instruction technique**  
**DGAL/SDQSPV/2020-294**  
**20/05/2020**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

DGAL/SDQSPV/2020-193 du 18/03/2020 : Ordre de méthode chapeau Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE)

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Cette note spécifie le socle minimal de données à collecter avec les échantillons lors de la réalisation des activités officielles en santé des végétaux.

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF  
DAAF

**Résumé :** L'objectif de cette note est de cadrer le socle minimal de données que chaque DRAAF-SRAL doit être en mesure d'associer aux prélèvements effectués lors des activités officielles en santé des végétaux (SORE, PP, Import, Export dont NIMP 15, Gestion de foyer, autres activités officielles), dans tous les cas où Phytopass n'est pas utilisé.

Cette note a vocation à s'appliquer jusqu'à la mise en service de la brique Prélèvements & analyses de RESYTAL.

**Textes de référence :-** Note de service DGAL/SDQPV/N2006-8131 du 30 mai 2006, « Fiche de

demande d'analyse unique pour la transmission des échantillons vers les unités du laboratoire national de la protection des végétaux ou vers les laboratoires agréés »

- Instruction technique DGAL/SDQPV/2020-193 du 10 mars 2020, « Ordre de méthode chapeau Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE) »

## 1 Contexte

Avec la mise en œuvre de RESYTAL, dans le contexte du remplacement programmé en 2021 de Phytopass par Prélèvements & analyses et Observation pour la gestion des prélèvements et résultats d'analyses en santé des végétaux, les DRAAF-SRAL ont la possibilité de ne plus utiliser Phytopass pour réaliser la saisie des données relatives aux prélèvements et analyses lors de la campagne 2020. De plus, l'indisponibilité temporaire (notifiée aux utilisateurs le 2 mars 2019) de la coexistence des Inspections avec Phytopass nécessite de disposer d'un système alternatif harmonisé de gestion des prélèvements en santé des végétaux, dans le cas d'une prolongation de cette indisponibilité.

L'objectif de cette note est de cadrer le socle minimal de données que chaque DRAAF-SRAL doit être en mesure d'associer aux prélèvements effectués lors des activités officielles en santé des végétaux (SORE, PP, Import, Export dont NIMP 15, Gestion de foyer, autres activités officielles), dans tous les cas où Phytopass n'est pas utilisé.

Cette note a vocation à s'appliquer jusqu'à la mise en service de la brique Prélèvements & analyses de RESYTAL.

## 2 Socle de données à collecter

Le besoin identifié pour la DGAL, qui justifie le socle minimal de données décrit dans cette section, est lié :

- A la collecte de données épidémiologiques en vue d'alimenter les analyses de risque nationales,
- A l'élaboration des bilans réglementaires (nationaux et pour la Commission européenne),
- A l'élaboration et au suivi des dossiers de demande de cofinancements de l'Union européenne,
- Au suivi des foyers,
- Au suivi des ressources.

Afin d'atteindre ces finalités, chaque DRAAF-SRAL doit être en mesure de rattacher chaque échantillon aux informations suivantes (en **gras** le format attendu pour chaque type d'information ; les informations obligatoires sont précédées de (\*) :

- (\*) Un identifiant unique, dont le format doit être robuste. Pour cela, il doit utiliser *a minima* un préfixe identifiant l'année et la région « ####AA » (par exemple « 2020AU » pour l'année 2020 et la région Auvergne-Rhône-Alpes), puis un système au choix du DRAAF-SRAL garantissant l'unicité de l'identifiant ;
  - Dans le cas d'un re-prélèvement (=prélèvement sur le même végétal), l'identifiant unique de l'échantillon initial et le numéro d'ordre, tous deux en **texte libre** (ces informations sont obligatoires lorsque l'analyte est *Xylella fastidiosa*) ;
- (\*) Un contexte de prélèvement : **Alerte<sup>1</sup> / Signalement<sup>2</sup> / SORE / PP / NIMP 15 / Import / Export / Zone tampon<sup>3</sup> / Zone infestée,**

---

<sup>1</sup> « Alerte » s'applique à un prélèvement réalisé dans le contexte d'une enquête (traçabilité amont ou aval, enquête épidémiologique).

<sup>2</sup> « Signalement » s'applique à un prélèvement réalisé suite à une déclaration ou notification reçue de la part d'un particulier ou d'un opérateur professionnel.

<sup>3</sup> « Zone tampon » s'entend au sens d'une zone délimitée dans le cadre de la gestion de foyer. Pour un prélèvement réalisé dans le cadre d'une zone tampon en vue de la délivrance d'un passeport phytosanitaire (cas d'*Erwinia amylovora* pour la ZP correspondante, par exemple), c'est la modalité « SORE » qui s'applique.

- et si le contexte est zone tampon ou zone infestée : un (\*) numéro de foyer ;
- (\*) La structure du préleveur **SRAL / OVS / DSF / SIVEP / GNIS / FAM / CTIFL** ;
- (\*) Une date de prélèvement au format « JJ/MM/AAAA » ;
- (\*) Un lieu de prélèvement :
  - Un type de site (nécessaire pour la réalisation de certains bilans, cf. **liste des types de sites**, en annexe 1.1) ;
  - Référentiel géographique et coordonnées latitude et longitude (au format **##,#####** : exprimées en degrés décimaux pour le référentiel géographique WGS 84 [EPSG :4326] (lues sur le GPS, GéoPortail par exemple) ou RGF93/Lambert 93 [EPSG :2154]), lorsque cela est exigé (c'est le cas pour *Xylella fastidiosa*) ;
  - ou *a minima* le (\*) code Insee **#####** de la commune de prélèvement ;
- (\*) Un propriétaire ou détenteur de l'objet prélevé :
  - établissement Usagers (/\*) si le contexte est PP, NIMP 15, Import ou Export), qui peut être donné sous forme de l'**INUPP** ou du **SIRET/NUMAGRIT** ;
  - ou, à défaut, une autre identification (**nom, adresse, code insee commune**) ;
- (\*) Une nature d'objet prélevé (cf. **liste des natures d'objets**, en annexe 1.2), ainsi que sa destination (lorsque cela est nécessaire, c'est le cas pour la surveillance de tubercules de pomme de terre par exemple), et si l'objet est un végétal (« Plante vivante » ou « Partie vivante de plante ») :
  - (\*) une espèce végétale :
    - nom scientifique + code OEPP [**Genre espèce** et **AAAAA**] ;
    - ou, à défaut, nom vernaculaire en **texte libre**) ;
  - une variété du végétal, le cas échéant du porte-greffe et du greffon ;
  - (\*) une présence de symptômes : **Oui / Non** ;
  - une description des symptômes en **texte libre** ;
- Un pays d'origine, s'il est différent de la France et que cela est pertinent ;
- Un lot ou emballage caractérisé par un identifiant, une unité et une taille ;
- (\*) Une matrice (cf. **liste des matrices**, en annexe 1.2) ;
- (\*) Un type de recherche<sup>4</sup> : **Détection / Infestation latente / Identification / Diagnostic**, et si le type de recherche est « Détection » ou « Infestation latente » :
  - (\*) Un analyte (nom scientifique de l'organisme nuisible recherché + code OEPP sous la forme **Genre espèce** et **AAAAAA**<sup>5</sup>), et si l'analyte est « *Xylella fastidiosa* [XYLEFA] » :
    - (\*) Un numéro de suspicion.
- Si le type de recherche est « Identification » :
  - Un (\*) niveau taxonomique auquel l'identification doit être menée : **Classe / Ordre / Famille / Genre / Espèce** ;
- Si l'analyse demandée doit donner un résultat de quantification : **Oui / Non** ;
- Une méthode d'analyse en **texte libre** ;
- (\*) Un résultat qualitatif **Positif / Négatif / Indéterminé**<sup>6</sup> / **En attente / Impossible** ;
  - Un résultat quantitatif en **texte libre** ;

<sup>4</sup> Les types de recherche définis dans l'annexe 2 de la note de service DGAL/SDQPV/N2006-8131 et utilisés dans cette note sont : « Détection » et « Infestation latente » qui s'appliquent lorsque l'organisme nuisible particulier recherché est connu, en l'absence de symptômes dans le deuxième cas ; « Identification » qui correspond au cas où un organisme nuisible inconnu a été isolé dans l'échantillon ; et « Diagnostic » qui correspond à la recherche de la cause d'un problème, sans qu'un organisme nuisible ait pu être isolé.

<sup>5</sup> Il peut y avoir plusieurs analytes sur un même échantillon, dans ce cas les monômes « nom scientifique » et « code OEPP » peuvent être séparés par le caractère spécial « ; ».

<sup>6</sup> Le résultat « Indéterminé » s'applique également aux cas « Douteux ».

- Si le type de recherche est « Identification » ou « Diagnostic », un (\*) résultat d'identification en **texte libre** ;
- Une identification de la sous-espèce pour *Xylella fastidiosa* : **fastidiosa / morus / multiplex / pauca / sandyi / tashke / Indéterminée** ;
- Une précision sur le résultat en **texte libre**.

**Remarque importante** : L'identifiant unique de l'échantillon cité ci-dessus doit également figurer dans l'application informatique utilisée pour saisir les contrôles officiels (PGI ou Observation), au niveau de l'intervention qui a donné lieu au prélèvement de cet échantillon.

Certaines informations complémentaires peuvent s'avérer nécessaires pour le DRAAF-SRAL (= gestion financière, administrative et des suites y compris la gestion de foyer). En voici une liste indicative, non exhaustive :

- La date d'envoi au laboratoire ;
- Le responsable et son site ;
- Le laboratoire ;
- La date de réponse du laboratoire ;
- Un numéro de rapport d'analyse ;
- Des commentaires ;
- Une facturation ;
- Un numéro de sous-action ;
- Un numéro d'engagement juridique.

Dans certains cas une partie des informations rattachées à l'échantillon figure déjà dans le système d'information utilisé pour saisir les activités officielles (en particulier dans Observation, s'agissant des activités de surveillance (SORE et en gestion de foyer)). Dans ce cas, la saisie dans le système d'information (Observation par exemple) doit être réalisée et privilégiée, tandis que l'utilisation du modèle de fichier joint à cette note doit se limiter à l'ajout, au niveau de l'identifiant unique de l'échantillon, des informations qui seraient absentes du système d'information (ainsi, la double-saisie des informations éventuellement redondantes entre le système d'information et le modèle de fichier joint à cette note n'est pas recommandée et doit être évitée).

Par ailleurs, chaque DRAAF-SRAL peut déléguer la saisie des prélèvements dans le fichier à l'OVS régional, pour les missions qui lui sont confiées ou déléguées.

### 3 Centralisation des données et évolution du modèle

Conformément, aux instructions spécifiques (et notamment en application de l'instruction technique DGAL/SDQP/2020-193), l'ensemble de ces informations doit être tenu à jour et à la disposition de la DGAL (Bureau de la santé des végétaux) par chaque DRAAF-SRAL. Le modèle de document joint au format .xlsx est proposé aux DRAAF-SRAL à cette fin. Il comporte des colonnes couvrant l'ensemble des informations obligatoires mentionnées dans cette note. Les correspondances entre les champs de ce document et ceux du formulaire de demande d'analyse prévu par la note de service DGAL/SDQP/N2006-8131 sont également précisées dans le premier onglet (« Mode d'emploi ») du document joint, ainsi qu'en annexe 1.3.

Afin de maintenir à jour la base de données des prélèvements de *Xylella fastidiosa*, tenue par l'unité EAS de l'Anses, et afin de faciliter la centralisation des données, chaque DRAAF-SRAL doit transmettre de façon régulière (hebdomadaire de préférence, ou, *a minima*, mensuelle) le fichier complet de ses

prélèvements (pas uniquement ceux concernant *Xylella fastiodisa*) au format harmonisé à l'adresse de courriel suivante : xylella@anses.fr

Le format des fichiers transmis doit rester celui du fichier modèle (.xlsx) et la convention de nommage suivante doit être respectée : 'Nom\_organisme'\_ 'Région'\_ 'Date', avec la date au format JJMMAAAA. (Par exemple : « SRAL\_PACA\_15052020 » pour un envoi du SRAL de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalisé le 15 mai 2020).

Enfin, toute modification des référentiels (listés en section 2 et en annexe 1 de la présente note) ou du format (colonnes) du fichier réalisée par un DRAAF-SRAL doit être notifiée rapidement, et au moins lors du premier envoi de fichier concerné, simultanément à la DGAL (Bureau de la santé des végétaux) et à l'adresse susmentionnée.

Je vous remercie de votre mobilisation pour adapter ces modalités de collecte de données. Je vous invite à me signaler toute difficulté qui apparaîtrait dans la mise en œuvre de cette instruction.

Le directeur général de l'alimentation

Bruno Ferreira

## 1 Annexe : informations complémentaires

### 1.1 Liste des types de site

La liste des types de site telle qu'elle apparaît dans les formats harmonisés de bilans de la Commission européenne est la suivante, à la date du 15 mai 2020 :

<b>verger à graine</b>
<b>peuplement classé</b>
<b>champ</b>
<b>verger</b>
<b>vignoble</b>
<b>pépinière</b>
<b>forêt</b>
<b>jardin privé</b>
<b>site public</b>
<b>espace protégé</b>
<b>friches</b>
<b>jardinerie</b>
<b>plateforme logistique</b>
<b>site de stockage de bois</b>
<b>serre</b>
<b>bâtiment privé</b>
<b>bâtiment public</b>
<b>autres</b>

### 1.2 Liste des natures d'objets et des matrices

La liste exhaustive des natures d'objets prélevés qui doivent être renseignées est paramétrée dans l'application Observation. La voici à date du 21 avril 2020 :

<b>Plante vivante</b>
<b>Partie vivante de plante</b>
<b>Caisse</b>
<b>Palette</b>
<b>Autre emballage en bois</b>
<b>Ecorce</b>
<b>Grume</b>
<b>Sciage</b>
<b>Autre bois</b>
<b>Insecte</b>
<b>Environnement</b>

La liste exhaustive des matrices qui doivent être renseignées est paramétrée dans l'application Observations. La voici à la date du 21 avril 2020 :

<b>Arbre coupé</b>
<b>Bourgeon, bouture</b>
<b>Culture de tissus végétaux</b>





Natures d'objet (en colonnes)

Matrices (en lignes)

	Plante vivante	Partie vivante de plante	Caisse	Palette	Autre emballage en bois	Ecorce	Grume	Sciage	Autre bois	Insecte	Environnement
Pétiole		X									
Plante vivante	X										
Pollen vivant, spore		X									
Rameau		X									
Semence		X									
Tige, branche, tronc		X									
Tubercule, corne, bulbe, rhizome, racine		X									
Bois sur pied	X										
Bois coupé - grumes non écorcées							X				
Bois coupé - grumes écorcées							X				
Bois broyé (plaquettes forestières, copeaux)									X		
Résidus d'exploitation forestière (branches, souches...)									X		
Sciages								X			
Déchets bois en scierie (chutes, sciures...)									X		
Emballages en bois et bois de calage			X	X	X						
Ecorce						X					
Autres bois									X		
Larve ou pupe										X	
Adulte										X	
Eau											X
Terre											X
Boues, extraits de lavage											X

### 1.3 Correspondance entre champs du modèle proposé et champs du formulaire de demande d'analyse

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les champs du modèle de document de gestion des échantillons proposé, leur description et le champ de la fiche de demande d'analyse, identifié par son numéro.

Légende :

<u>Code couleur</u>	<u>Explication</u>	<u>Nombre de champs</u>
<b>Nom du champ</b> <b>Mode de remplissage</b>	Données requises par la DGAL dans tous les cas	15

<b>Nom du champ</b> <b>Mode de remplissage</b>	Données requises par la DGAL dans certains cas, notamment en cas de défaut d'une autre donnée requise	27
<b>Nom du champ</b> <b>Mode de remplissage</b>	Données nécessaires pour le SRAL	10

Champ	Description	Champ de la fiche de demande d'analyse (DGAL/SDQPV/N2006-8131)
<b>Identifiant unique échantillon</b>	Numéro de l'échantillon prélevé	2
<b>Identifiant unique de l'échantillon initial (re-prélèvement)</b> <b>texte libre</b>	En cas de re-prélèvement, identifiant unique de l'échantillon initial	-
<b>Numéro d'ordre</b> <b>nombre</b>	Numéro d'ordre de re-prélèvement (1, 2, 3, etc.)	-
<b>Contexte</b> <b>choisir dans le menu déroulant</b>	Précision sur le contexte des missions dans lequel le prélèvement a été réalisé	5
<b>Numéro de foyer</b> <b>texte libre</b>	Lorsque le contexte le nécessite	21
<b>Structure du préleveur</b> <b>choisir dans le menu déroulant</b>	Structure à laquelle appartient le préleveur	N/A
<b>Date prélèvement</b> <b>jj/mm/aaaa</b>	Date du prélèvement	22
<b>Type de site</b> <b>choisir dans le menu déroulant</b>	Type de site où le prélèvement a été réalisé (nécessaire pour certains bilans)	-
<b>Référentiel géographique</b> <b>choisir dans le menu déroulant</b>	Référentiel géographique utilisé	54
<b>Latitude lieu de prélèvement</b> <b>##,##### OU #####</b>	Latitude du lieu de prélèvement	54
<b>Longitude lieu de prélèvement</b> <b>##,##### OU #####</b>	Longitude du lieu de prélèvement (projection UTM / WGS84, degrés décimaux)	54
<b>Code INSEE commune de prélèvement</b> <b>#####</b>	Code INSEE de la commune où le prélèvement a été réalisé	54

Champ	Description	Champ de la fiche de demande d'analyse (DGAL/SDQPV/N2006-8131)
<b>Etablissement où le prélèvement a été réalisé</b> <b>INUPP ou SIRET/NUMAGRIT</b>	Identifiant de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	3 (33, 34)
<b>Etablissement où le prélèvement a été réalisé</b> <b>texte libre</b>	Nom de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	31
<b>Etablissement où le prélèvement a été réalisé (alternatif) : ADRESSE</b>	Adresse de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	32
<b>Etablissement où le prélèvement a été réalisé (alternatif) : CODE INSEE COMMUNE</b>	Commune de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	32
<b>Nature d'objet prélevé</b> <b>choisir dans le menu déroulant</b>	Nature de l'objet prélevé	62
<b>Destination de l'objet prélevé</b> <b>choisir dans le menu déroulant</b>	Destination de l'objet prélevé, lorsque cela est demandé (cas des pommes de terre notamment)	67
<b>Précision supplémentaire sur l'objet prélevé</b> <b>texte libre</b>	Précision supplémentaire, si la destination est "Autre"	67
<b>Espèce végétale - nom botanique</b> <b>choisir dans le menu déroulant</b>	Nom botanique de l'espèce végétale prélevée	64
<b>Code OEPP de l'espèce végétale</b> <b>automatique</b>	Code OEPP de l'espèce végétale	-
<b>Espèce végétale (alternatif) - nom vernaculaire</b>	En l'absence du nom botanique, nom vernaculaire de l'espèce prélevée	61
<b>Variété végétal ou porte-greffe</b> <b>texte libre</b>	Variété du végétal, ou le cas échéant du porte-greffe, lorsque cela est nécessaire (cas du ToBRFV)	65
<b>Variété greffon</b> <b>texte libre</b>	Variété du greffon, lorsque cela est nécessaire (cas du ToBRFV)	65

Champ	Description	Champ de la fiche de demande d'analyse (DGAL/SDQPV/N2006-8131)
<b>Symptômes</b> choisir dans le menu déroulant	Présence ou absence de symptômes	9
<b>Description de symptômes</b> texte libre	Descriptions des symptômes sur l'objet prélevé	91, 92, 93
<b>Pays d'origine</b> texte libre	Pays d'origine de la marchandise prélevée	
<b>Identification de lot ou de l'emballage</b> texte libre	Lorsque cela est nécessaire (cas de la pomme de terre)	56
<b>Unité de quantification du lot</b> choisir dans le menu déroulant	Lorsque cela est nécessaire (cas de la pomme de terre)	63
<b>Taille du lot</b> nombre	Lorsque cela est nécessaire (cas de la pomme de terre)	N/A
<b>Matrice</b> choisir dans le menu déroulant	Matrice de l'échantillon	66, 67
<b>Type de recherche</b> choisir dans le menu déroulant	Définition du type d'analyse demandé	71
<b>Analyte</b> choisir dans le menu déroulant	Organisme nuisible recherché	72
<b>Code OEPP de l'analyte</b> automatique	Code OEPP de l'organisme nuisible	-
<b>Numéro suspicion</b> <i>Xylella fastidiosa</i>	-	21
<b>Niveau taxonomique d'identification</b> choisir dans le menu déroulant	Niveau taxonomique auquel l'identification doit être réalisée (type de recherche = Identification)	-
<b>Quantification demandée</b> choisir dans le menu déroulant	La quantification de l'organisme nuisible dans l'échantillon est-elle demandée ?	-
<b>Méthode d'analyse</b> texte libre	Description de la méthode d'analyse	73
<b>Résultat de l'analyse</b> choisir dans le menu déroulant	Résultat de l'analyse	N/A
<b>Résultat quantitatif</b> texte libre	Lorsqu'elle a été demandée, quantification	N/A
<b>Résultat d'identification</b> texte libre	Taxon identifié, dans le cas d'une demande d'identification	N/A

Champ	Description	Champ de la fiche de demande d'analyse (DGAL/SDQPV/N2006-8131)
<b>Identification sous-espèce <i>Xylella fastidiosa</i></b> choisir dans le menu déroulant	Détermination de la sous-espèce de <i>Xylella fastidiosa</i> , lorsque cela est demandé	N/A
<b>Précision sur le résultat</b> texte libre	Description du résultat de l'analyse à un niveau plus fin	N/A
<b>Date d'envoi</b> jj/mm	Date d'envoi de l'échantillon au laboratoire	N/A
<b>Site</b> texte libre	Identification du site de l'agent réalisant le prélèvement	N/A
<b>Responsable</b> trigramme ou initiales	Identification de l'agent réalisant le prélèvement	1
<b>Laboratoire</b> vérification automatique	Nom du laboratoire prévu pour l'analyse. Vérification automatique depuis le choix Analyte / Matrice, sur la base d'une liste pré-déterminée par le SRAL. Liste susceptible de modification en cours d'année en fonction des évolutions des analyses demandées par la DGAL.	4
<b>Date réponse du laboratoire</b> jj/mm	Date de réception des résultats de laboratoire	N/A
<b>Numéro du rapport d'analyse</b> texte libre	Numéro du rapport d'analyse du laboratoire	N/A
<b>Commentaires</b> texte libre	-	8
<b>Facture ?</b> choisir dans le menu déroulant	Indication quant à la facturation de l'analyse : pour le professionnel ou supporté par le SRAL. Ce champ permet aussi d'indiquer si le prélèvement a été invalidé / annulé.	N/A
<b>Numéro de sous-action</b> texte libre	-	N/A
<b>Numéro d'engagement juridique</b> texte libre	-	N/A